

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles  
**SIECCAO**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Mardi 12 Décembre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	18	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Sous-Préfecture de Sarcelles  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2023, le 12 décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni au Théâtre de la Bergerie à Survilliers, sous la présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 05/12/2023.

**Présents :** M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. SOLER Patrick, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. GUEDON Eric, M. DAUER Ivan, M. BRAULT Michel, M. BRICHE Etienne, M. BOGERS Jean-Pierre.

**Suppléants :** M. BRAULT Michel (de M. THERRY Eric), M. BRICHE Etienne (de Mme LAURENT Catherine), M. BOGERS Jean-Pierre (de M. FALLOT Frédéric).

**Suppléant ne prenant pas part aux votes :** M. WROBLEWSKI Didier

**Excusé ayant donné procuration :** M. DUPUIS Christophe à M. KUDLA Dominique.

**Excusés :** M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. GAUBOUR Jacques, M. NIRO Eric, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOUAFIA M'hamed, Mme BOCOBZA Sylvie.

**Absents :** M. THERRY Eric, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François.

**Invités :** Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Gérard.

**A été nommé secrétaire :** M. GUEDON Eric.

**D3-12-2023**

**OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS - INVESTISSEMENT 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

**Vu** le budget 2023,

**Vu** l'instruction budgétaire M49,

**EXPOSE**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Accusé de réception en préfecture  
 095-200092054-20231212-D3-12-2023-DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2023  
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Le calcul du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, se fait selon les modalités suivantes :

- Prise en compte des crédits ouverts au budget N-1, rectifié des décisions modificatives intervenues en cours d'année ;
- Exclusion des Restes à réaliser de l'exercice N-2 ;
- Exclusion du calcul les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16).

La répartition des crédits d'investissement qui seront ouverts par anticipation au budget 2024 est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits votés au BP 2023 hors RAR	Décisions modificatives votées en 2023	Crédits pouvant être ouverts (25% par chapitre)
20	Immobilisations incorporelles	4 500.00 €	0.00 €	1 125.00 €
21	Immobilisations corporelles	251 588.83 €	0.00 €	62 897.21 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater sur 2024 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 et présentés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 13/12/2023



Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO



Monsieur Eric GUEDON, Secrétaire de séance

**S.I.E.C.C.A.O.**  
**Syndicat d'eau potable**  
**Village d'entreprises Morantin**  
Chemin de Coye  
95270 CHAUMONTEL  
**Tél : 01.30.29.14.55**